

Appel à prestation
Salon de l'Emploi
Association Gennevilliers Insertion

▪ **Cadre légal**

- *Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.*
- *Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics*
- *Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*

▪ **Contexte**

Gennevilliers Insertion est une Association loi 1901, dont les statuts ont été établis, le 2 avril 1997.

L'objet social de l'association est l'insertion professionnelle des gennevillois et l'animation, la gestion et la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion par l'Economie, qui vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté (...).

Son siège social est fixé à Mairie de Gennevilliers – 177 avenue Gabriel Péri – 92230 GENNEVILLIERS.

En partenariat avec la ville de Gennevilliers, sa Direction pour le Développement de l'Emploi et de l'Insertion, et les structures locales de l'emploi et de l'insertion (Mission Locale, Espace Insertion, Service Jeunesse.), elle met en œuvre un salon annuel de l'Emploi et des métiers.

▪ **Objet de la consultation**

Le présent cahier des charges a pour objet un appel à prestation pour la fourniture d'une prestation de location de matériel événementiel.

.../...

▪ Nature et étendue des prestations attendues :

- Location de matériel d'exposition pour le salon 2024
- Date de réalisation 16 et 17 octobre 2024
- Lieu : Salle des Fêtes – Ville de Gennevilliers
- Nombre de stands moyen par jour : entre 80 et 100.
- Transport, installation montage et démontage
- Fourniture de signalétique (stands, secteurs d'activité, lieu du forum, signalétique et plans)
- Fourniture de moquette, pose et dépose.
- Fourniture de prestation de Régie et modification des installations
- Capacité à intervenir la veille du salon et la nuit précédant le démarrage et la nuit précédant le deuxième jour, selon les contraintes du service Fêtes et Cérémonies de la Ville de Gennevilliers
- Disponibilité jusqu'au jour de l'évènement pour participer à des réunions de préparation et apporter les modifications et adaptations nécessaires.
- Mise à disposition d'un référent technique pendant toute la durée de l'évènement (astreinte)
- Il est également attendu des propositions d'optimisation de la communication interne et externe de l'évènement.

▪ CALENDRIER

De la date de l'acceptation du devis à la clôture du Salon.

▪ PRIX et BASES DE CALCUL

Le prix du marché ne devra pas dépasser 29 000 euros TTC

Le budget des prestations proposées couvrira l'ensemble des éléments présentés dans la proposition du prestataire.

▪ CRITERES D'ATTRIBUTION

L'attribution sera établie fonction du critère de l'offre économiquement la plus avantageuse ; toutes choses égales par ailleurs

▪ SOUS – TRAITANCE

Le présent appel à prestation ne comporte pas la possibilité de mettre en place une sous-traitance des prestations demandées.

▪ FACTURATION

La facturation pourra s'effectuer selon un calendrier qui devra être proposé dans la réponse au présent appel à prestation.

Un acompte équivalent à maximum 30% de la prestation annuelle pourra être versé avant l'évènement.

Le solde sera facturé après clôture de l'évènement.

La facture sera établie au nom de **l'association Gennevilliers Insertion**

▪ **CONDITIONS D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

La réponse apportée devra comporter les éléments suivants :

- Présentation de votre entité et des références en matière d'organisation d'évènements
- Devis détaillé
- Contact nominatif ; référent de l'évènement.

▪ **MODALITES DE REPONSE :**

Document à fournir :

- Proposition détaillée
- Projet d'intervention
- Des références sur des prestations similaires
- Un devis détaillé précisant les modalités de calcul du prix
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre

Date limite de réponse :

05 juillet 2024 à Minuit

Transmission par mail ou par courrier postal

Association Gennevilliers Insertion – Mme Thérèse DE WAELE

177 avenue Gabriel-Péri 92230 Gennevilliers

Et/Ou aux 2 personnes suivantes :

therese.dewaele@gennevilliers-insertion.fr

gabin.gomes@ville-gennevilliers.fr

Les réponses à l'appel à prestations seront examinées par un Comité de sélection composé de collaborateurs de la DDEI et de Gennevilliers Insertion et choisis en fonction de leur spécificité d'intervention sur ledit évènement.

Jury décisionnaire :

A compter du 08 juillet 2024

Notification d'attribution

Maximum le 19 juillet 2024